



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 51062

Texte de la question

M. Olivier Guichard attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur l'absence de structures chargées d'accueillir les enfants atteints de troubles du langage et ne pouvant pas suivre une scolarité dans un établissement secondaire. Ces enfants ne sont pas à proprement parler handicapés, ni déficients mentaux. Mais ils ne peuvent pas suivre une scolarité normale et les structures pour handicapés ne correspondent pas à leur état actuellement. Il n'existe pas de structures spécifiques destinées à les prendre en charge. Cette exclusion du savoir et de la connaissance se traduit rapidement pour eux par une forme de marginalisation sociale. La lutte contre l'illettrisme passe aussi par la mise en place de structures adaptées aux capacités de ces enfants et leur permettant de progresser. Il aimerait donc savoir quelles sont les intentions du ministre pour adapter notre enseignement à ces enfants et pour leur permettre d'acquérir les connaissances et la culture nécessaires à la vie en société.

Données clés

Auteur : [M. Guichard Olivier](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51062

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2015